Nice matin 19 septembre 2023 -

Les croisières et yachts dans le viseur des riverains

L'Aspona, association de défense de l'environnement, appelle à fixer des règles pour limiter le « sur-mouillage» estival sur le littoral. Un collectif réclame, lui, un référendum sur les croisières.

Le « Q », un méga-yacht au mouillage depuis plus d'un mois dans la baie de Menton, interroge les riverains. (Photo Cyril Dodergny)

Des plaisanciers qui défilent le long du littoral entre Roquebrune-Cap-Martin et Menton tout l'été, un méga-yacht stationné depuis plus d'un mois dans la baie du Casino… Il n'en fallait pas plus pour susciter l'indignation de l'Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune-Cap-Martin, Menton et environs (Aspona). Dans son dernier bulletin d'information, l'association de défense de l'environnement dénonce une *« explosion des mouillages forains »* cet été dans le bassin mentonnais.

« Un laisser-faire », dit-elle, qui n'est pas sans impact : *« Une vingtaine de bateaux au mouillage pendant plusieurs jours peut dégrader durablement la qualité des eaux de baignade pour des centaines de personnes, notamment sur les plages alvéolaires des Sablettes dont la qualité est restée médiocre tout l'été, sans compter les nuisances pour la faune et la flore marines »*, appuie l'association.

Une zone sensible

Elle parle également de *« pollution visuelle »* alors que le luxueux « Q », un yacht couleur acier de 68 mètres de long, n'a pas bougé de la baie de Menton depuis le 14 août. Estimé à 85 millions de dollars selon Marine Traffic, ce bateau est l'ancienne propriété d'un oligarque russe du nom de Vladmir Strzhalkovsky, ex-officier du KGB et proche de Vladimir Poutine. Il a été racheté un mois avant son arrivée dans la cité du citron par le milliardaire américain Roy E. Carroll. Sa présence prolongée au large du Casino Barrière n'a eu de cesse, depuis, d'interloquer les riverains…

« Ce navire bénéficie probablement d'une autorisation d'occupation temporaire mais je ne comprends pas comment on peut le laisser rester ici alors qu'il s'agit d'une zone d'herbiers de posidonies et de prairies de cymodocées. D'autant plus qu'il est sûrement constamment alimenté alors qu'au port, on peut demander aux bateaux de couper leur climatisation par exemple », regrette Frédérique Lorenzi, la présidente de l'Aspona, qui précise avoir alerté la Préfecture maritime de la Méditerranée.

« Il faut fixer quelques règles », appuie la présidente. Elle plaide pour une approche transfrontalière, un *« COPIL commun »* de Monaco à Vintimille. *« Du côté de La Mortola, juste après la frontière italienne, je n'ai jamais vu autant de mouillages que cet été, et même si ce sont des petits bateaux de moins de 20 mètres, ils font tout de même des dégâts, notamment à cause de leurs passages répétés,* poursuit Frédérique Lorenzi. *On pourrait, a minima, instaurer des périodes de repos, comme cela existe dans la pêche, où l'on interdit simplement de jeter l'ancre pendant un temps donné… Mais on ne peut pas faire la fête et célébrer les Journées de la Mer un week-end, et laisser faire ça à côté… »*

MARGAUX BOSCAGLI
mboscagli@nicematin.fr